



Ecole du Nord

Mapou - MAURICE

Tel : 266-3009 Ecole du Nord | facebook www.ecoledunord.net
secretariat.eleves@ecoledunord.net secretariat.direction@ecoledunord.net



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

NOTE AUX PARENTS

Port de l'Uniforme

Mapou, le 22 novembre 2017

Chers Parents,

L'accueil au portail et l'accueil en classe sont régulièrement contrariés par des élèves qui ne portent pas l'uniforme règlementaire. Le phénomène est amplifié l'hiver par le port de sweatshirts de toutes sortes. La question suivante a donc été posée en Conseil d'Ecole puis en Conseil d'Etablissement : faut-il assouplir le règlement, ou au contraire être collectivement rigoureux sur son application ?

Le Conseil d'Ecole et le Conseil d'Etablissement ont porté un avis unanime en faveur de l'application stricte du règlement intérieur. Le Conseil d'établissement du 9 novembre 2017 a modifié une partie de ce règlement afin de clarifier les exigences. Vous trouverez les précisions ci-dessous.

Enfin, la tenue EPS est autorisée pour entrer au collège uniquement lorsque les élèves ont cours d'EPS en première heure, et à condition naturellement d'avoir dans son sac l'uniforme pour se changer ensuite.

Nous remercions par avance les familles et les élèves de leur précieuse coopération !

L'Equipe de direction

Art. 21 : Tenue des Elèves – Uniforme (partie modifiée en CE le 09 novembre 2017)

Le port de l'uniforme est obligatoire de la classe de Moyenne Section de Maternelle, jusqu'à la classe de Troisième du Collège.

Cet uniforme doit être porté dans son intégralité. Les élèves qui viendraient à l'Ecole sans cet uniforme ou sans un des éléments qui le composent, ou dont l'uniforme serait sale, troué ou déchiré, seront sanctionnés.

Les éléments marqués EDN composant l'uniforme sont le bermuda, la jupe-short ou le pantalon, le T-shirt, le polo ou la chemisette, le sweatshirt, la casquette. Ils sont en vente au Bureau Uniformes et Services.

L'uniforme doit être respecté. Aucune inscription ou dessin ne doit y figurer autre que le logo de l'établissement.

Les chaussures de plage sont interdites : l'élève doit porter des chaussures qui « tiennent le pied » avec une attache à la cheville.

Pour les activités sportives pratiquées sur place ou à l'extérieur (rencontres sportives, stage de voile, tennis, ...), la tenue marquée EDN est de rigueur : short bleu marine et T-Shirt EPS, ainsi que des chaussures de sport. La casquette est vivement recommandée en été.